

## **Bourses « action Ukraine » de soutien aux étudiants affectés par la crise en Ukraine**

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu le décret du 31 mai 2019 portant nomination de Jean-François PINTON dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu la décision n° 2022-040 du 16 mars 2022 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 7 juillet 2022, prend la délibération suivante :

### **Article 1.**

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés les modalités suivantes d'attribution des bourses « action Ukraine » mises en place au titre de l'année 2022-2023 pour les étudiants affectés par la situation liée à la crise en Ukraine :

- Bourse de soutien de 1000€ par mois pendant douze mois si aucun autre financement n'est perçu par l'étudiant (bourse du Crous ou bourses de gouvernements) ;
- Si l'étudiant perçoit un autre financement inférieur à 1000€ par mois, l'ENS de Lyon verse le complément à l'étudiant pour atteindre le montant mensuel de 1000€ ;
- Cette bourse est renouvelable pour une deuxième année sous réserve de validation du M1 et d'évaluation positive de la commission d'attribution.

Les étudiants sélectionnés seront soumis au même règlement que celui des bourses Ampère.

Sont éligibles les étudiants internationaux sélectionnés dans le cadre de la commission d'attribution des bourses « crise Ukraine » pour leur admission en master à l'ENS de Lyon. Les dépôts de candidature se font en ligne et les dossiers, après pré-évaluation disciplinaire par les départements concernés, sont examinés

en commission d'admission des bourses « action Ukraine », composée des directeurs de départements concernés, du vice-président aux Études et du directeur des affaires internationales.

*Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 22*

*Nombre de voix favorables : 22*

*Nombre de voix défavorables : 0*

*Nombre d'abstentions : 0*

Fait à Lyon, le 7 juillet 2022,

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON

